Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 2026-161
ID : 022-242200715-20260924-161_2026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	**Procuration**
30	6

Date de la convocation
17 septembre 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 2 Octobre 2026

et publication le 2 Octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 Septembre à 18h,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lein Roc'h de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Pascal Le Gall – Christel. Guillerm – Alexandre Petit – Philippe Le Joncour – Geneviève Pinto – Raymond Barré – Rollande Le Borgne – Valérie Glou – Georges Galardon - Fabrice Even – Marie-Hélène Bernard – Bernard Trubuilt – Gilles Le Gall – Catherine Boudiaf – Valérie Le Bonniec – Magalie Corgniec – Pierre-Yves Daniel – Clément Sauzay – Guillaume Robic – Jacques Troël – Guy Bouchez – Véronique Loriot Le Guillou – Hélène Latimier – Jérôme Lejart – Jean-Pierre Mougeot – Annie Lucas – Damien Loseille – Evelyne Minier – Jérémy Quéméner

Monsieur Raoul Riou excusé donne Pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Hermine Le Garlantezec excusée donne Pouvoir à Mme Véronique Loriot-Le Guillou
Monsieur Pascal Olivier excusé donne Pouvoir à Madame Magalie Corgniec
Madame Julie Cloarec excusée donne Pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Eléonore Kogler excusée donne Pouvoir à Monsieur Bernard Trubuilt
Monsieur Michel Ollivier excusé donne Pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Mesdames Antonia Sérandour, Stéphanie Dousselin et Stéphanie Verger et Monsieur Christophe de Quélen sont absents sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Monsieur Jérémy Quéméner

Délibération 161.2026 Pacte de développement culturel de territoire. Actions 2026 « Convention pour le déploiement d'une dynamique culturelle de territoire »

La Présidente rappelle que les « États Généraux des Politiques Culturelles en Côtes d'Armor » menés par le Département des Côtes d'Armor en articulation avec les EPCI, la Région Bretagne et la DRAC Bretagne avait débouché sur un premier « Pacte culturel de territoire » signé en Juin 2019 par la CCKB et le Département des Côtes d'Armor autour de 3 enjeux principaux : le soutien à la dynamique d'éducation artistique et culturelle, à la coordination d'un réseau culturel, à la diversité des cultures bretonnes.

Cette démarche collaborative ayant été identifiée par la Région Bretagne et la DRAC Bretagne comme un support permettant d'engager une expérimentation plus structurante avec certaines intercommunalités, la Communauté de Communes du Kreiz Breizh est devenue, le 22 juin 2022, le premier EPCI breton à signer avec le Conseil départemental des Côtes d'Armor, la Région Bretagne et la DRAC Bretagne un « Pacte de développement culturel de territoire » pour 4 années (2022 - 2025), renouvelé par avenant pour l'année 2026, dont une première (2022) de préfiguration des modalités de mise en œuvre, d'amplification et de continuité de ce partenariat.

Comme indiqué dans la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 Mars 2022, 5 enjeux majeurs sont définis dans le chapitre « 2.1 Enjeux prioritaires » du Pacte :

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-161_2026-DE

Enjeu 1 : *Développer une politique d'enseignement et d'éducation artistique et culturelle (EAC) tout au long de la vie et renforcer l'accès aux pratiques culturelles et artistiques dans une volonté de contribuer à l'émancipation des habitantes et habitants par l'art et la culture*

Enjeu 2 : *Accompagner un développement harmonieux de projets artistiques et culturels diversifiés et en tous points du territoire, dans un souci de maillage territorial*

Enjeu 3 : *Renforcer la structuration collective des différents acteurs culturels, notamment dans le secteur de l'enseignement artistique et en engageant une réflexion dans le domaine de la lecture publique*

Enjeu 4 : *Mettre en œuvre les droits culturels dans toutes leurs dimensions, en encourageant notamment la participation des habitantes et habitants à la vie culturelle, en protégeant et en promouvant la diversité des expressions culturelles*

Enjeu 5 : *Protéger et soutenir les patrimoines historiques et immatériels, notamment en accompagnant les acteurs et les initiatives qui travaillent à leur valorisation, leur vitalité et leur transmission.*

Dans ce cadre sont définis 5 axes opérationnels prioritaires (chapitre « 2.2 Axes stratégiques du pacte ») :

Axe 1 : *Soutien au développement de la politique d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) tout*
au long de la vie

Axe 2 : *Mise en pratique d'une politique favorisant la prise en compte des Droits Culturels*

Axe 3 : *Favoriser une vie culturelle et artistique riche et diversifiée (diffusion, pratiques, projets,*
etc.) sur l'ensemble du territoire

Axe 4 : *Coopération, Coordination, Mutualisation et Structuration des acteurs*

Axe 5 : *Développer l'ingénierie communautaire en matière culturelle*

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-161_2026-DE

Bilan des actions cofinancées au titre de l'exercice 2022 et déployées en 2022 et 2023

Pour rappel, dans le cadre de ces enjeux et axes opérationnels prioritaires, le programme opérationnel financé au titre de l'exercice 2022 par les partenaires cosignataires du « Pacte de développement culturel de territoire » était le suivant :

. Orchestre des Jeunes du Kreiz Breizh
(École de Musique, Danse et Théâtre du Kreiz Breizh)
8 000 € (Région Bretagne) en plus des dispositifs communs de la CCKB

. Développement de projets d'éducation artistique et culturelle à destination des collèges du territoire
(Radio Kreiz Breizh)
5 000 € (2 500 € CCKB + 2500 € CD22)
. Médiation artistique et promotion du livre et de la lecture à destination des jeunes du territoire
(Communauté de Communes du Kreiz Breizh)
15 000 € (3 000 € CCKB + 12 000 € DRAC)
. Consultation et collectage populaires : « Portraits du Kreiz Breizh »
(Communauté de Communes du Kreiz Breizh)
26 500 € (2 500 € CD22 + 16 000 € Région Bretagne + 8 000 € DRAC)
. Implantation d'un équipement culturel de territoire (Etudes de faisabilité et conception)
(Communauté de Communes du Kreiz Breizh)
33 762 € (8 881 € CCKB + 16 881 € "Petites Villes de Demain" + 8 000 € Région Bretagne)
. Exposition et résidence de création « Aux deux bouts de la terre »
(Association Topos)
6 000 € (1 000 € CCKB + 5 000 € CD22)
. Aide à la structuration associative dans le domaine de la médiation culturelle
(La Fourmi-e)
5 000 € (Région Bretagne)
. Diagnostic « Lecture publique » : structuration, mutualisation et coordination
(Communauté de Communes du Kreiz Breizh)
20 000 € (10 000 € DRAC + 10 000 € CD22)
. Animation et suivi du Pacte culturel
(Communauté de Communes du Kreiz Breizh)
50 000 € (15 000€ CCKB + 5 000 € CD22 + 10 000 € Région Bretagne + 20 000 € DRAC)

Bilans des engagements financiers au titre de l'exercice 2022 :	
Communauté de communes du Kreiz Breizh	30 381 €
Conseil départemental des Côtes d'Armor	25 000 €
Région Bretagne	47 000 €
Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)	50 000 €
TOTAL	**152 381 €**

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-161_2026-DE

Bilan des actions cofinancées au titre de l'exercice 2023 et déployées en 2023 et 2024

Pour rappel, dans le cadre de ces enjeux et axes opérationnels prioritaires et suite aux réunions du comité de suivi, le programme opérationnel financé au titre de l'exercice 2023 par les partenaires cosignataires du « Pacte de développement culturel de territoire » est le suivant :

. Élaboration d'un schéma directeur de l'Éducation artistique et culturelle (EAC)
(Communauté de communes du Kreiz Breizh- Prestataire ABCD)
30 000 € (1 000 € CCKB + 5 000 € CD22 + 8 000 € Région Bretagne + 16 000 € DRAC)

. Transmission du m.patrimoine culturel immatériel de Bretagne
(Communauté de communes du Kreiz Breizh + Confédération Kenleur)
12 000 € (5 500 € CCKB + 6 500 € Région Bretagne)

. Orchestre des Jeunes du Kreiz Breizh
(École de Musique, Danse et Théâtre du Kreiz Breizh)
12 000 € (6 000 € Région Bretagne + 6 000 € DRAC)

. Résidence « Stephen Dock"
(Association de Gestion du Pôle d'Animation et de Mémoire de l'Étang Neuf)
11 000 € (3 000 € CCKB + 3 000 € Région Bretagne + 5 000 € DRAC)

. « Portraits du Kreiz Breizh » : consultation et collectage populaire
(Communauté de Communes du Kreiz Breizh – Compagnie OCUS et Coopérative CUESTA)
33 500 € (3 000 € CCKB + 2 500 € CD22 + 10 000 € Région Bretagne + 8 000 € DRAC)

. Diagnostic des besoins en mutualisation et structuration associative
(Communauté de communes du Kreiz Breizh – Chargée de mission)
16 000 € (5 000 € CCKB + 7 500 € CD22 + 3 500 € Région Bretagne)

. Soutien à la structuration de l'Association La Fiselerie
(La Fiselerie – Prestataire Agence APLG)
5 000 € (CD22)

. Animation et suivi du « Pacte culturel »
(Communauté de communes du Kreiz Breizh – Chargée de mission)
50 000 € (20 000 € CCKB + 5 000 € CD22 + 10 000 € Région Bretagne + 15 000 € DRAC)

Bilans des engagements financiers au titre de l'exercice 2023 :	
Communauté de communes du Kreiz Breizh	37 500 €
Conseil départemental des Côtes d'Armor	25 000 €
Région Bretagne	47 000 €
Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)	50 000 €
TOTAL	**159 500 €**

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-161_2026-DE

Bilan des actions cofinancées au titre de l'exercice 2024 et déployées en 2024 et 2025

Pour rappel, dans le cadre de ces enjeux et axes opérationnels prioritaires, le programme opérationnel financé au titre de l'exercice 2024 par les partenaires cosignataires du « Pacte de développement culturel de territoire » était le suivant :

. Orchestre des Jeunes du Kreiz Breizh (École de Musique, Danse et Théâtre du Kreiz Breizh)
12 000 € (4 000 € CD22 + 4 000 € Région Bretagne + 4 000 € DRAC Bretagne) en plus des dispositifs communs de la CCKB

. « Nous sommes ici » : conception d'un « guide autochtone du Centre-Bretagne » par ses habitant-es, réunissant plusieurs techniques artistiques, à destination de publics des structures partenaires (GEM, AMISEP/CADA, Hôpitaux, Mission locale, CCAS) (La Missive)
5 500 € (2 500 € CCKB + 3 000 € CD22)

. Éducation aux médias et à l'information (Radio Kreiz Breizh)
5 000 € (Région) en plus des dispositifs communs de la CCKB
. Les Lectures musicales (La Brodeuse de Nuit)
1 750 € (250 € CCKB + 1 500 € Région Bretagne)
. C'est mon patrimoine ! (La Fourmi.e)
5 000 € (Région Bretagne) en plus des dispositifs communs de la CCKB
. « Skeudenn » : Filmer en langue bretonne
(Ty Films, en partenariat avec l'École Saint-Yves de Glomel)
1 500 € (Région Bretagne)
. Finalisation de la Consultation populaire « Portraits du Kreiz Breizh »
(Communauté de communes du Kreiz Breizh – Coopérative CUESTA)
10 000 € (2 000 € CCKB + 1 000 € CD22 + 7 000 € Région Bretagne)
. Tournée du spectacle « Objectif Kreiz Breizh ! »
(Communauté de communes du Kreiz Breizh – Compagnie OCUS)
15 000 € (4 000 € CCKB + 3 000 € CD22 + 8 000 € Région Bretagne)
. Diagnostic des besoins en mutualisation et coordination associative
(Communauté de communes du Kreiz Breizh)
14 000 € (3 000 € CCKB + 5 000 € CD22 + 6 000 € DRAC Bretagne)
. Animation et suivi du Pacte
(Communauté de Communes du Kreiz Breizh)
50 000 € (25 000€ CCKB + 2 000 € CD22 + 8 000 € Région Bretagne + 15 000 € DRAC)
. Mise en réseau et coordination/animation des structures de Lecture publique du territoire
(Communauté de Communes du Kreiz Breizh)
22 000 € (7 000 € CD22 + 15 000 € DRAC)

Bilans des engagements financiers au titre de l'exercice 2024 :	
Communauté de communes du Kreiz Breizh	36 750 €
Conseil départemental des Côtes d'Armor	25 000 €
Région Bretagne	40 000 €
Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)	40 000 €
TOTAL	**141 750 €**

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-161_2026-DE

Bilan des actions cofinancées au titre de l'exercice 2025 et déployées en 2025 et 2026

Pour rappel, dans le cadre de ces enjeux et axes opérationnels prioritaires, le programme opérationnel financé au titre de l'exercice 202 par les partenaires cosignataires du « Pacte de développement culturel de territoire » était le suivant :

. Programme de rencontres et d'actions autour du livre et de la lecture pour le très jeune public
(Communauté de Communes du Kreiz Breizh)
12 200 € (3 200 € CCKB + 3 000 € CD22 + 3 000 € Région Bretagne + 3 000 € DRAC Bretagne)
. Orchestre des Jeunes du Kreiz Breizh
(École de Musique, Danse et Théâtre du Kreiz Breizh)
15 000 € (5 000 € CD22 + 7 000 € Région Bretagne + 3 000 € DRAC Bretagne) en plus des dispositifs communs de la CCKB
. Dialogue avec Robin
(La Brodeuse de Nuit)
7 000 € (1 000 € CCKB + 3 000 € CD22 + 3 000 € Région Bretagne)
. Campement Invisible
(Muut Production)
11 566 € (2 566 € CCKB + 3 000 € CD22 + 4 000 € Région Bretagne + 2 000 € DRAC Bretagne)

. Filmer le paysage
(Ty Films)
5 000 € (2 500 € Région Bretagne + 2 500 € DRAC Bretagne)
. Tournée de territoire « La DiscoMobylette »
(La Gazinière Compagnie)
11 625 € (4 625 € CCKB + 3 000 € CD 22 + 4 000 € DRAC Bretagne)
. Structuration de l'association dans le cadre de l'ouverture du Garage Duro
(La Fiselerie)
8 000 € (5 000 € Région Bretagne + 3 000 € DRAC Bretagne + Cofinancement CD 22 versé en 2023)
. Animation et suivi du Pacte
(Communauté de Communes du Kreiz Breizh)
29 000 € (16 000€ CCKB + 1 000 € CD22 + 6 000 € Région Bretagne + 6 000 € DRAC Bretagne)
. Mise en réseau et coordination/animation des structures de Lecture publique du territoire
(Communauté de Communes du Kreiz Breizh)
28 000 € (18 000 € CCKB + 5 000 € CD22 + 5 000 € DRAC)

Bilans des engagements financiers au titre de l'exercice 2025 :	
Communauté de communes du Kreiz Breizh	45 391 €
Conseil départemental des Côtes d'Armor	23 000 €
Région Bretagne	30 500 €
Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)	28 500 €
TOTAL	**127 191 €**

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-161_2026-DE

Dans le cadre des enjeux et axes opérationnels prioritaires et suite aux réunions du comité de suivi, le programme des actions cofinancées au titre de l'exercice 2026 est le suivant :

Actions	Apport financier prévisionnel en 2026	CCKB	CD22	Région Bretagne	DRAC
Axe : Développement de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) tout au long de la vie					
Kan Gamelan (Ecole de Musique, Danse et Théâtre du Kreiz Breizh, Compagnie des Musiques Têtues) Proposer une démarche d'éducation artistique et culturelle complète pour des groupes scolaires, étendus à des publics de l'EMDTKB et des centres de loisirs, en s'appuyant sur trois éléments : la découverte du Gamelan, la découverte des répertoires de tradition orale chantée de Basse Bretagne, de ce que permet la rencontre de ces deux univers et des champs possibles offert pour un nouvel espace de création.	**6 500 €**	**2 500 €** Soumis au vote du Conseil communautaire après avis favorable de la commission « Culture et Vie Associative »	-	4 000 €	-
Klas Dañs #2 (Confédération Kenleur) Poursuite du projet débuté avec l'école de Plounévez-Quintin. Résidence en milieu scolaire menée à Rostrenen par Lukaz Nédeg : collecte et production de textes, paroles, enregistrements et tous autres supports artistiques autour du thème de la zone Création Klas Dañs aboutissant à une création chorégraphique qui tient lieu de restitution. Partenariat avec l'EHPAD et le CADA	**8 750 €**	**2 500 €** Soumis au vote du Conseil communautaire après avis favorable de la commission « Culture et Vie Associative »	2 000 €	2 250 €	2 000 €
Projet "Accro Cello" (Compagnie La Brodeuse de Nuit) Proposition d'une palette d'ateliers modulables, adaptés aux capacités	**7 645 €**	**500 €** Soumis au vote du Conseil communautaire après avis	2 000 €	4 145 €	1 000 €

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-161_2026-DE

physiques, cognitives et relationnelles des participant·es. Musique et arts du cirque. Au profit d'une unité de l'Association Hospitalière de Bretagne et du Groupement d'Entraide Mutuelle.		favorable de la commission « Culture et Vie Associative »			
Points de vue / Points de vous – Performances dansées dans les lieux médico-sociaux (Lieux Mouvants) Résidence artistique au sein de l'EHPAD de Gouarec. Points de vue est un questionnement sur la forme artistique adaptée à ces lieux de vie et souhaite privilégier avant tout la relation humaine et que l'indicible émerge grâce à cette danse en proximité.	**2 000 €**	**5 00 €** Soumis au vote du Conseil communautaire après avis favorable de la commission « Culture et Vie Associative »	-	1 500 €	-
Projet "Trois canards viendront sur l'étang, deux grands et un petit"- OJKB (Ecole de Musique, Danse, Théâtre du Kreiz Breizh) Poursuite et développement du projet en lien avec la Philharmonie de Paris. Projet en commun avec l'orchestre DEMOS Kreiz Breizh. Rencontre sensible avec l'histoire de la Résistance en Argoat.	**10 000 €**	*Soutien dans le cadre d'autres dispositifs*	3 000 €	4 000 €	3 000 €
Le laboratoire des imaginaires techniques du Kreiz Breizh (La Machine dans le jardin) - Renforcer la dynamique culturelle autour des cultures technique et matérielle - Développer une médiation culturelle accessible à toutes et tous autour des enjeux techniques contemporains - Favoriser la participation des habitant·es - Encourager la réflexion et la création sur le territoire	**5 605 €**	2 000 €	1 000 €	2 605 €	-

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-161_2026-DE

Axe : Coopération, Coordination, Mutualisation et Structuration des acteurs					
Lecture publique (CCKB) Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le cahier des charges du système intégré de gestion de bibliothèques (SIGB)	**20 000 €**	Reste à charge – en attente de la DRAC Bretagne et du montant de la DGD	3 000 €	-	-

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-161_2026-DE

Axe : Développer l'ingénierie communautaire en matière culturelle					
Lecture publique (CCKB) Bibliothécaire intercommunal·e	15 000 €	**2 000 €** Soumis au vote du Conseil communautaire après avis favorable de la commission « Culture et Vie Associative »	5 000 €	-	8 000 €

Bilans des engagements financiers au titre de l'exercice 2026 :

Communauté de communes du Kreiz Breizh	10 000 € (en attente du reste à charge l'AMO)
Conseil départemental des Côtes d'Armor	16 000 €
Région Bretagne	18 500 €
Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)	14 000 €
TOTAL	**69 395 €**

La Présidente indique que, parallèlement à ce plan de financement 2026, afin de poursuivre la dynamique de développement culturel de territoire et prolonger le soutien apporté à la structuration des acteurs dans le cadre du « Pacte culturel de territoire », les actions et accompagnements suivants sont proposés au Conseil communautaire :

Pôle culturel et associatif – Fonds de concours Soutien à la coordination et la mutualisation des acteurs associatifs impliqués notamment dans les cultures traditionnelles et populaires au sein d'un **Pôle culturel multi-associatif** situé au 48 rue Ollivier Perrin à Rostrenen et regroupant plusieurs structures (La Fourmi-e, la Fiselerie, Dastum, Radio Kreiz Breizh, Raok, Lieux mouvants) et proposant des salles de travail mutualisées pour des associations culturelles du territoire : Fonds de concours de **7 300 €** à la Commune de Rostrenen *(sous réserve de l'instruction du budget de fonctionnement du pôle culturel)*	**7 300 €**
Le Cri du Kreiz Breizh Outil de communication : page dédiée du site internet Le Cri de l'Ormeau. Visibilité des activités culturelles et, pour les associations, recherche d'une meilleure coordination des agendas. En fonctionnement.	**4 800 €**

La Présidente indique que l'ensemble de ces soutiens communautaires sont conditionnés à l'engagement de la part des partenaires concernés à saisir tous les événements culturels organisés sur le territoire sur l'agenda mutualisé « Le Cri du Kreiz Breizh »

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-161_2026-DE

https://cckreizbreizh.cridelormeau.com/ ainsi qu'à faire apparaître ce lien sur leur site internet et sur l'ensemble des supports de communication.

La Présidente propose au Conseil communautaire de valider les actions proposées et de l'autoriser à mener toutes les démarches nécessaires à leur mise en œuvre, au titre de l'application opérationnelle du « Pacte de Développement Culturel » et de la poursuite de la politique de soutien aux acteurs culturels du territoire du Kreiz Breizh.

Il est également proposé au Conseil Communautaire d'autoriser la Présidente à signer la convention d'attribution du fonds de concours précité avec le Maire de Rostrenen. **Le Conseil**

Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- Financer à hauteur du montant des subventions perçues de la part des partenaires du Pacte et selon le plan de financement présenté ci-avant, les projets portés par les associations suivantes : l'École de Musique, Danse et Théâtre du Kreiz Breizh et la Compagnie des Musiques Têtues (6 500 €), la Confédération Kenleur (8 750 €), La Brodeuse de Nuit (7 645 €), Lieux Mouvants (2 000 €), l'Ecole de Musique, Danse et Théâtre du Kreiz Breizh (10 000 €), Prospect Station (5 605 €). Il est précisé que le Département des Côtes d'Armor versera directement sa contribution aux porteurs de projets ;
- Verser une subvention à l'École de Musique, Danse et Théâtre du Kreiz Breizh et la Compagnie des Musiques Têtues (2 500 €), à la Confédération Kenleur (2 500 €), à La Brodeuse de Nuit (500 €), à Lieux Mouvants (500 €), à Prospect Station (2 000 €), selon le plan de financement présenté ci-avant ;
- Mettre en œuvre l'appel d'offres d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le cahier des charges du système intégré de gestion de bibliothèques (SIGB), selon les modalités et le plan de financement présentés ci-avant ;
- Cofinancer le poste de bibliothécaire intercommunal·e selon les modalités et le plan de financement présentés ci-avant.
- De verser un fonds de concours à la Ville de Rostrenen (7 300 €) au titre du soutien au Pôle culturel associatif réunissant plusieurs associations locales.
- D'autoriser la Présidente à signer la convention d'attribution du fonds de concours précité avec le Maire de Rostrenen.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-161_2026-DE

- De financer la prestation du Cri de l'Ormeau pour la maintenance, l'éditorialisation et l'animation de l'agenda culturel en ligne 'Le Cri du Kreiz Breizh », pour un montant de 4 800 €.

Monsieur Jérémy Quéméner

Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel

Présidente de la CCKB

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la CCKB.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Annexe Délibération 161. 2026

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-161_2026-DE

CCKB Communauté des communes du Kreiz-Breizh
Kumuniezh kumunioù

Convention entre la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh et la commune de Rostrenen

Objet : Attribution d'un fonds de concours de la communauté de communes du Kreiz-Breizh à la commune de Rostrenen

Entre les soussignés :

- ✓ La communauté de communes du Kreiz-Breizh (CCKB) représentée par sa Présidente, Sandra Le Nouvel, agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du .

Et

- ✓ La Commune de Rostrenen, représentée par son Maire, Guillaume Robic.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Attribution d'un fonds de concours - Fonctionnement

La communauté de communes du Kreiz-Breizh s'engage à verser un fonds de concours d'un montant de 7.300 € à la commune de Rostrenen, correspondant au soutien à la coordination et la mutualisation des acteurs associatifs impliqués notamment dans les cultures traditionnelles et populaire au sein d'un pôle culturel multi-associatif situé au 48 rue Olivier Perrin à Rostrenen en regroupant plusieurs structures et proposant des salles de travail mutualisés pour des associations culturelles du territoire.

Article 2 : Modalités de versement du fonds de concours

La communauté de communes du Kreiz-Breizh s'engage à verser la somme figurant à l'article 1er sur l'exercice 2026.

La commune de Rostrenen s'engage à fournir, à la demande de la CCKB, un état financier de ce bâtiment.

Article 3 – Durée de la convention

L'application de la présente convention prend effet à sa signature et cesse le 31 décembre 2026.

Fait à Rostrenen, le

Le Maire de Rostrenen
Guillaume Robic

La Présidente de la CCKB
Sandra Le Nouvel